



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

sectes

Question écrite n° 30755

Texte de la question

M. Philippe Vuilque s'inquiète de la place croissante prise par les mouvements sectaires dans l'aide humanitaire. Comme en témoigne la presse, des attentats de New-York aux inondations en France, des mouvements sectaires assimilables à de grandes multinationales ont porté secours aux personnes sinistrées. Mais cette action n'est en rien désintéressée puisqu'il s'agit avant tout pour eux de chercher de nouveaux adeptes. C'est pourquoi il demande à M. le ministre de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales quelles actions de prévention ont pu être entreprises pour mettre en garde contre la présence de ces mouvements sectaires sur le lieu des sinistres en France. - Question transmise à M. le ministre de la santé et de la protection sociale.

Texte de la réponse

Le ministère de la santé, de la famille et des personnes handicapées a publié et diffusé, début 2004, un fascicule de 49 pages portant le titre : « Accidents collectifs, attentats, catastrophes naturelles : conduites à tenir pour les professionnels de santé ». Cette brochure contient une partie (p. 44 et 45) expressément consacrée au thème : « Le risque de dérives sectaires : la pénétration des sectes sur les lieux de catastrophes ». Cette partie explique les modalités des tentatives d'emprise des mouvements sectaires sur les victimes de catastrophes et appelle les intervenants à la vigilance face à la présence croissante de ces mouvements sur le lieu des sinistres. La brochure, tirée jusqu'à présent 5 000 exemplaires, a fait l'objet d'une diffusion en direction des organismes et des institutions concernés par l'organisation et la pratique des interventions en cas de catastrophe.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Vuilque](#)

Circonscription : Ardennes (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 30755

Rubrique : Ésotérisme

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 décembre 2003, page 9754

Réponse publiée le : 8 juin 2004, page 4305